

# AVIS PUBLIC

---

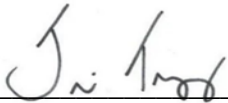
**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement n° 492-24 modifiant le Règlement n° 446-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;*

Un certificat de conformité a été émis par la MRC Brome-Missisquoi le 20 août 2024 pour ce règlement.

Ce règlement est donc entré en vigueur conformément à la loi et est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au [greffe@ville.dunham.qc.ca](mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca) ou par téléphone au 450 295-2418.

**FAIT À DUNHAM, CE 29 AOÛT 2024.**



---

**Jessica Tanguay,  
Greffière**

---